

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Après avoir vérifié sur la feuille d'émargement (voir annexe 1) que le quorum est atteint (13 membres présents), Monsieur KOMLAN, Proviseur nouvellement arrivé et dont c'est le premier conseil ici propose un tour de table pour se présenter.

Le dernier PV en date du 28 juin 2018 étant rédigé par Madame Wright, représentante élue des personnels enseignants, Madame Zahéda AKBARALY, représentante élue des parents d'élèves, se propose comme secrétaire de séance. Monsieur le Président du conseil accepte la proposition et désigne donc Madame Zahéda AKBARALY comme secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour :

Le président de séance déclare la séance ouverte à 17H42. Il donne lecture de l'ordre du jour avec les questions diverses déposées au moins 48h avant la séance.

Madame FETTAH Syrine, représentante élue des élèves, demande s'il est possible d'ajouter aux questions diverses le bal des lycéens ; Madame RAJABALY Tasnime, représentante élue des parents d'élèves demande d'ajouter le problème de l'entrée du primaire. Monsieur KOMLAN accède exceptionnellement à ces demandes en rappelant que toutes les questions diverses doivent être déposées 48h avant le conseil. Il soumet au vote l'ordre du jour modifié.

Vote :

- Nombre de présents : 14
- Nombre de votants : 13 (seuls deux délégués élèves sur trois présents ont droit de vote)
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 28 juin 2018 :

Monsieur KOMLAN, demande si tout le monde a reçu et lu avec attention le procès-verbal du 28 juin 2018 et s'il y a des modifications ou des corrections à y ajouter à part les observations envoyées par mail par Madame AKBARALY, représentante élue des parents d'élèves. Il lui laisse la parole. Elle propose que les noms et titres des intervenants soient mentionnés sans fautes ou que la liste des présents soit notée en début de chaque procès-verbal, ou encore que la feuille de présence soit simplement jointe aux procès-verbaux envoyés.

Le Président du conseil propose de mentionner le nom et le titre des intervenants à chaque fois qu'ils prennent la parole. Après les remarques des uns et des autres, Monsieur KOMLAN soumet au vote l'approbation du procès-verbal modifié (qui sera envoyé en même temps que celui du jour).

Vote :

- Nombre de présents : 14
- Nombre de votants : 13 (seuls deux délégués élèves sur trois présents ont droit de vote)
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le procès-verbal modifié est adopté.

Bilan de rentrée scolaire 2018-2019 :

Monsieur KOMLAN, Proviseur et Président du conseil fait le bilan de rentrée.

LA STRUCTURE 2018-2019

Les personnels : 125 personnels interviennent ; ils sont répartis comme suit :

6 expatriés (dont 3 nouveaux), 19 résidents (dont 5 nouveaux) et 1 poste en sciences physiques non pourvu
100 recrutés locaux :

- 16 enseignants vacataires (2 nouveaux maths, 1 nouveau espagnol),
- 16 enseignants 1^{er} degré (dont 2 nouveaux sur poste de remplaçants)
- 17 enseignants 2nd degré (dont 1 nouveau anglais/espagnol)
- 17 agents techniques, administratifs, et de vie scolaire
- 34 agents techniques et d'entretien :

Le nombre de divisions : 36 divisions

- 15 divisions dans le 1^{er} degré (dont 5 en pré élémentaire et 10 en élémentaire)
- 21 divisions dans le 2nd degré (dont 3 classes par niveau de la 6^{ème} à la 2^{nde}, 1 division en 1^{ère} L- ES, 1 division en S, 1 division en STMG, 1 division en Terminale L- ES, 1 division en S et 1 division en STMG)

Les effectifs :

	Nombre de classes	Total
Pré élémentaire	5	106
Elémentaire	10	238
Total 1^{er} degré	15	344
Collège	12	250
Lycée	9	211
Total 2nd degré	21	461
Post bac	0	0
Total établissement homologué	36	805

En attente d'inscription : 0

L'internat

Monsieur le Président du conseil indique que 10 lits sur 20 sont occupés au 27 septembre 2018. Il précise les problèmes actuellement rencontrés :

- Difficultés de gestion (taux d'encadrement non couvert officiellement, générant des heures supplémentaires) – recrutement en cours
- Procédures d'inscription peu claires (nécessité d'une fiche de procédures)
- Dispositif et régimes de sortie peu clairs en matière de responsabilités
- Manque d'activités extra scolaires
- Nécessité d'offrir une meilleure visibilité

Monsieur KOMLAN, Proviseur, dit qu'il souhaiterait revoir un peu le fonctionnement pour pouvoir éventuellement attirer un peu plus d'élèves internes dans l'établissement.

Madame GRATIOLET, Directrice des Affaires Financières et membre de droit, répond alors que probablement tant que le « service » internat ne sera pas à l'intérieur du lycée, cela n'engendrera pas une recrudescence d'internes. Elle précise

que certains parents restent réticents à cause des problèmes de sécurité. Si l'internat est au sein du lycée, peut-être qu'ils inscriront plus facilement leurs enfants.

La mise en place de la réforme du baccalauréat :

Le Président du conseil d'établissement explique la décision arrêtée en conseil pédagogique pour la mise en place de la **réforme du baccalauréat** au lycée. Il précise que cette décision s'appuie sur la réflexion qui a eu lieu l'an dernier.

Il dit qu'il est prévu un test numérique de positionnement en maths et en français pour tous les élèves de 2^{nde} ; pour accéder à ce test, chaque élève doit avoir un numéro d'identification (INE) que les élèves des lycées français à l'étranger n'ont pas. Sur les recommandations de Monsieur le Directeur pédagogique de l'AEFE, le repérage (se fera de la manière suivante :

- Pour les élèves inscrits en 3^{ème} l'an dernier au lycée français : les enseignants de français et de mathématiques prendront l'attache des professeurs principaux de l'an dernier et de Monsieur TOVO, CPE pour avoir les éléments permettant d'identifier clairement les élèves.
- Pour les élèves venant du système malgache ou autre : les coordinateurs de français et de mathématiques choisissent un sujet dans la banque de données en ligne (voir le lien dans les notes de liaison N°3 et)

Ensuite, en équipe pédagogique un dernier point sera fait pour la décision finale. Un mot de la direction sera adressé aux familles de ces élèves pour le démarrage.

- Les heures de soutien inscrites dans les emplois du temps doivent servir pour l'aide aux élèves repérés
 - Calendrier : début des ateliers de soutien au retour des vacances d'octobre.

La sécurité au niveau du lycée

Le Président du conseil dit qu'à son arrivée le 22 août 2018 sur Tananarive, il a pris rendez-vous avec l'Officier chargé de la sécurité à l'ambassade. L'Officier après sa visite, a conclu qu'il n'y a pas de problème de sécurité en tant que tel au lycée. Il a apprécié les mesures prises par l'établissement, encourageant l'équipe de direction à poursuivre sa politique sécuritaire qui privilégie la formation des personnes, la mise en place des procédures connues de tous plutôt que des barbelés, ... etc. ». Monsieur KOMLAN a saisi l'occasion pour répondre à la question diverse concernant l'entrée des primaires. Il a précisé qu'il s'agit d'une proposition de Monsieur LEFEVRE (Directeur de l'école primaire) pour l'aménagement d'un sas de sécurité et d'un trottoir le long de la clôture des Sœurs (avec la distribution de badges pour les parents des classes maternelles).

Monsieur le Proviseur indique que si les Sœurs sont favorables pour le trottoir, il reste à obtenir l'accord de la Mairie. S'agissant de l'entrée du 2nd degré, Monsieur KOMLAN dit avoir instauré un contrôle des carnets de liaison avec la possibilité de donner un passe carnet aux élèves qui auraient oublié de l'amener. Un passe circulation est également mis en place afin de contrôler les circulations dans l'établissement. Pour les activités extra scolaires, les élèves doivent obligatoirement se munir de badges pour rentrer dans le lycée ».

Madame GRATIOLET, Directrice des Affaires Financière et membre de droit, aborde le sujet sur les coursives.

Elle annonce que la subvention est bien là en ce qui concerne le préau d'accueil, mais que les cyclones ont provoqué une telle dégradation qu'il faut aujourd'hui repenser tous les travaux qui étaient prévus.

Monsieur JOURCIN, représentant élu des personnels enseignants, revient sur le problème de la circulation dans la rue. Monsieur KOMLAN, Président du conseil, répond qu'un travail de coopération doit être engagé avec la mairie et la police, mais qu'il s'agit avant tout d'un problème de civisme. Suit un débat sur le sens de la circulation, démontrant la complexité du sujet.

Monsieur le Président saisi l'occasion pour dire qu'il a recommandé aux membres du foyer du lycée de veiller au respect des procédures (statut du foyer, vigilance particulière pour les associations qui interviennent, assemblée générale, vigilance sur la situation financière, ...)

Madame GRATIOLET souligne que des solutions ont déjà été trouvées pour fluidifier la circulation notamment avec une entrée unique des véhicules à l'arrière de l'établissement qu'empruntent notamment les bus qui transportent les élèves.

Monsieur KOMLAN fait état des horaires décalés entre l'entrée des lycéens et celle des primaires, soulignant au passage la difficulté des parents qui ont des enfants dans le 1er et le 2nd degré.

Monsieur LEFEVRE, Directeur de l'école primaire et membre de droit signale que des études payantes seront mises en place à partir du 1^{er} octobre 2018.

S'agissant de la réforme du lycée et du baccalauréat, Monsieur le Président du conseil indique que même si la réflexion se poursuit, sur les 11 enseignements de spécialités, le conseil pédagogique en a retenu 8, privilégiant les disciplines qui sont déjà dispensées dans l'établissement, écartant ainsi les arts, la biologie/écologie, le numérique et sciences informatiques. Il précise que le conseil pédagogique s'est questionné sur les contenus notamment celui des sciences informatiques.

Monsieur KOMLAN, Président, évoque le devenir des élèves de Terminale, promotion 2017-2018 (voir tableau ci-dessous) :

	France	Réunion	Maurice	Madagascar	Autres pays Ou autres	Problème de visa France
Terminale STMG (14)	9	2	1			2 vers Maurice
Terminale ES (21)	17	1	1		1 Angleterre 1 Canada	
Terminale L (7)	4	1				2 sans visa et sans solution
Terminale S (24)	15			1 Tananarive	3 Canada dont 1 sans bac, 1 Inde, 1 Australie, 1 redoublement vers L	2 sans visa sans solution
Total (66)	47	5	2	1	8	6 dont 4 sans solutions aujourd'hui

Monsieur KOMLAN, Président du conseil, explique que les parents des 4 élèves sans visa ont déposé un recours. Il précise que le nouveau Consul de France qu'il a vu avant-hier et qu'il a reçu hier au lycée était préoccupé par ce problème essentiellement dû à un manque d'anticipation.

Approbation des comptes financiers :

Madame GRATIOLET, Gestionnaire, nous commente le bilan moral et financier 2017-2018 (projection du support : annexe 3).

Elle relate une année particulière due à la crise sanitaire, la crise climatique, le suivi d'homologation et une surprise pour les effectifs (nombre d'élèves à la hausse).

Tableau synthétique : Les dépenses regroupent :

- administration et logistique avec le fonctionnement à 83%, les investissements à 93% et le personnel à 100%
- activités pédagogiques (subvention AEFÉ pour les Activités Pédagogiques Pilotes)
- service de restauration et hébergement (essentiellement l'internat).

Les dépenses ont été légèrement inférieures par rapport à la prévision.

Les recettes proviennent essentiellement des écolages et ont été supérieures à la prévision.

Les investissements faits en 2017 se traduisent par le renforcement de la sécurité, et cela a été pris en charge par la subvention.

Le nouveau logiciel de comptabilité ainsi que l'achat du nouveau groupe électrogène ont été financés par l'établissement et par une subvention de l'AEFE pour une partie du groupe.

Le résultat de 2017 est d'un montant de 305.626.340 AR.

Vote :

- Nombre de présents : 14
- Nombre de votants : 13 (seuls deux délégués élèves sur trois présents ont droit de vote)
- Pour : 13

- Contre : 0
- Abstention : 0

Les comptes financiers sont adoptés à l'unanimité

Carte des emplois 2019 :

Monsieur KOMLAN, Proviseur, énumère les différents postes d'expatriés et de résidents : 6 expatriés dont 3 dans la direction, 19 résidents. Il précise que la tendance est à la fermeture des postes d'expatriés et de résidents. Méconnaissant encore ce qui va être demandé à l'établissement par l'AEFE, il propose au cas où on lui dirait de rendre un poste, de demander la transformation du dernier poste d'Histoire géographique (poste N°8816) , conformément aux décisions prises l'année dernière et consignées par écrit dans le procès-verbal du conseil d'établissement du 28 juin 2018.

Monsieur JOURCIN, représentant élu des personnels enseignants, demande s'il est possible de reporter la décision. Monsieur le Président du conseil dit qu'il est contraint par les délais, la commission des cartes d'emplois devant avoir lieu en novembre.

La proposition de transformer le poste N°8816 d'histoire géographique en poste de mathématiques est soumise au vote :

Vote :

- Nombre de présents : 14
- Nombre de votants : 13 (seuls deux délégués élèves sur trois présents ont droit de vote)
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 3

La transformation du poste N°8816 d'histoire géographique en poste de mathématiques est adopté.

Questions diverses :

Question : pourquoi la buvette proposée par les élèves de STMG n'est pas ouverte ?

Réponse de Monsieur le Président du conseil : ce sont les élèves de 3^{ème} et la vie scolaire qui organisent cela. Les élèves que j'ai interrogés se plaignent du coût élevé des produits qui sont revendus. Rapprochez-vous du foyer pour plus d'informations. De mon côté je vais réfléchir sur la question avec les responsables du foyer.

Madame- FETTAH Syrine, représentante élue des élèves, demande si une partie des fonds de la buvette peut être associée au financement du bal du lycée. Les STMG veulent prendre en charge l'achat des fournitures et utiliser les fonds pour le bal.

Monsieur TOVO, Conseiller Principal d'Education et membre de droit répond en disant qu'il faut que les représentants des élèves formulent une demande auprès du foyer pour que leur projet soit soutenu.

Monsieur KOMLAN, Proviseur, émet le souhait d'une participation plus active des élèves au sein du foyer.

Une dernière question est posée sur les nominations au CVC-CVL à savoir qui peut ou pas se présenter. Monsieur TOVO rassure les élèves en leur disant que les collégiens sont tous éligibles au CVC, et les lycéens au CVL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil remercie les membres. La séance est close à 19h43.

Le président de séance
L.P. KOMLAN
Proviseur



Le secrétaire de séance
Zahéda AKBARALY
Représentant des Parents